

---

## **Proposition d'actionnaires en vue de l'ouverture d'une procédure de révision de la loi sur la Banque nationale portant sur le droit de consultation du registre des actions, de la liste des participants et du procès-verbal des Assemblées générales, ainsi que des prises de position des actionnaires de droit public**

### Les actionnaires

Bucher Denis, Ferney-Voltaire (F)  
Del Pilar Ackermann Maria, Le Vaud  
Deslarzes Frédéric, Cries (Vollèges)  
Despont Mathieu, Clarens  
Dimier Quentin, Cologny  
Dugas Bernard, Cointrin  
Etter Nicolas Patrice, Yens  
FIDPLUS Maradan, Bulle  
Frammery Chloé, Genève  
Garcia Martial, Chemin  
Maître Réginald L., Thônex  
Mariéthoz Jean-Michel, Saint-Sulpice

Meynet Dalmas Danielle Marie Jeanne, Chêne-Bougeries  
Meynet Léon, Chêne-Bougeries  
Pfluger Christoph August, Soleure  
Rossellat Aguet Nicole, Thônex  
Rossellat Blaise, Chêne-Bougeries  
Rossellat Gérald, Thônex  
Rossellat Lionel, Thônex  
Scheller Gérard, Chêne-Bougeries  
Starlac, B. Rossellat & Cie, Le Grand-Saconnex  
Starlac Energy SA, Chêne-Bougeries  
Starlac SA, Chêne-Bougeries  
Studer Marc R., Etoy

soumettent à l'Assemblée générale de la Banque nationale suisse du 29 avril 2016, au point 9 de l'ordre du jour, la proposition si-dessous en vue de l'ouverture d'une procédure de révision de la loi sur la Banque nationale suisse (LBN) conformément à l'art. 36, let. f, LBN:

*«Que le procès-verbal de l'Assemblée générale soit effectivement diffusé, sur leur demande, aux actionnaires de la BNS y compris la liste de participation à l'Assemblée générale et les prises de positions des actionnaires de droit public et que le registre des actionnaires soit consultable par tout actionnaire qui le demande pour l'exercice de ses droits et devoirs explicites d'actionnaire.»*

Le Conseil de banque propose à l'Assemblée générale de rejeter la proposition d'actionnaires.